



AXA Bank Belgium fait partie  
du Groupe Crelan



# Fonds d'épargne-pension

## Fiche explicative

### C'est quoi un fonds d'épargne-pension?

Via un compte d'épargne-pension auprès d'une institution financière, chaque résident belge ou habitant de l'espace économique européen (EEE) peut investir chaque année un montant maximum fiscalement déductible dans un **fonds d'épargne-pension** à partir de l'année de ses 18 ans et jusqu'à et y compris l'année de ses 64 ans. Si les conditions sont remplies, il peut bénéficier d'une réduction d'impôt. Ces versements permettent de se constituer une pension complémentaire (pension du 3<sup>ème</sup> pilier).

Le fonds d'épargne-pension investit votre argent en actions et/ou en obligations. Les cours de ces actions et obligations sont déterminantes pour le rendement. Si l'on opte pour un fonds d'épargne-pension qui investit principalement dans des obligations, le risque de perte en capital sera moins élevé. Il est possible de transférer son épargne d'un fonds d'épargne-pension vers un autre fonds sans devoir payer d'impôts, à condition que ce soit la totalité.

Un fonds d'épargne-pension ne fournit pas de dividende périodique, pas plus qu'un taux d'intérêt fixe. Le rendement final est incertain et dépendra de l'évolution des placements sous-jacents.

### Caractéristiques

#### Durée

L'investisseur choisit lui-même le moment où il prélève l'argent, mais pour des raisons fiscales, il est souhaitable de ne pas prélever le capital avant 60 ans.

#### Capital

Le capital n'est jamais garanti et dans le pire des cas, l'investisseur peut tout perdre.

#### Conditions pour une réduction d'impôt

1. Avoir au moins 18 ans l'année où le compte est ouvert et maximum 64 ans.
2. Être assujetti à l'impôt belge sur les personnes physiques ou à partir de l'exercice d'imposition 2007, être un habitant d'un état membre de l'EEE.
3. Le compte doit être ouvert pour une période d'au moins 10 ans.
4. Par période imposable, on peut effectuer des versements ne se rapportant qu'à un seul compte d'épargne-pension ou à une seule assurance épargne-pension, et ne les déclarer que sous une seule forme (compte ou assurance) dans la déclaration d'impôt.

### Avantages

- Grâce à un montant annuel limité, l'investisseur se constitue lui-même une pension complémentaire (3<sup>ème</sup> pilier).
- Traitement fiscal intéressant: réduction d'impôt de 30% + taxes communales pour des versements jusqu'à 990 EUR. Pour des versements jusqu'à maximum 1270 EUR, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 25% + taxes communales (année de revenus 2022, exercice d'imposition 2023).



AXA Bank Belgium fait partie  
du Groupe Crelan



## Risques et inconvénients

Un investissement dans un fonds d'épargne-pension comporte notamment les risques suivants:

- **Risque de défaut:** Les actifs d'un fonds d'épargne-pension constituent des avoirs séparés, de sorte qu'une faillite de la banque qui le commercialise n'a aucun impact sur le capital.
- **Risque de fluctuations du prix:** L'évolution du cours dépend des actifs dans lesquels le fonds est investi. L'évolution des actifs sous-jacents dépendra notamment de la conjoncture économique, de la situation monétaire et politique, des informations concernant les actifs sous-jacents, ...
- **Risque de rendement:** Le rendement de l'investissement est incertain et se compose uniquement d'une éventuelle augmentation de la valeur des actifs sous-jacents.
- **Risque de liquidité:** La liquidité des actifs sous-jacents est garantie par l'existence d'un marché organisé, la Bourse. Un fonds d'épargne-pension peut être vendu à tout moment aux conditions de marché, mais une sortie anticipée (avant la pension) est fiscalement désavantageux.
- **Risque de change:** Il est limité étant donné que la politique d'investissement des fonds d'épargne-pension est soumise à certaines contraintes; au moins 80% des investissements doivent se faire en euros.

## Fiscalité

Au 60<sup>ème</sup> anniversaire, le capital constitué sera soumis à une taxation unique sous le régime de la taxe sur l'épargne à long terme. Un prélèvement avant le 60<sup>ème</sup> anniversaire est soumis à un régime particulier de précompte dans le cadre des impôts sur les revenus.

Pour la taxation à 60 ans la loi prévoit un taux de capitalisation fictif sur les versements, quel que soit le rendement réel du fonds:

Versements de nouveaux montants	Taux de capitalisation	Taxation
Jusqu'en 1991 inclus	6,25%	8%
A partir de 1992	4,75%	8%

La loi-programme 2014 prévoit en outre que l'épargne pension sera soumise à un prélèvement 'pré-anticipatif' de 1% pendant 5 ans durant les années 2015 à 2019 inclus. La base imposable sera une 'photo' de l'épargne placée sur les comptes d'épargne-pension au 31 décembre 2014. Il n'est donc pas fait usage des coefficients forfaitaires de 4,75 et 6,25%. Le montant correspondant à ce prélèvement sera déduit de la taxe finale due.

Après le prélèvement de la taxe sur l'épargne à long terme à 60 ans, il est encore possible de bénéficier systématiquement d'une réduction d'impôt pour les montants investis jusqu'à son 65<sup>ème</sup> anniversaire, qui ne sont alors plus taxés. Ceci pourrait donc encore donner un bel avantage fiscal.

=> Vous trouverez tous les détails sur la fiscalité de l'épargne-pension sur le site internet du SPF Finances.



AXA Bank Belgium fait partie  
du Groupe Crelan



## Fonds d'épargne-pension chez AXA

AXA Banque propose trois fonds d'épargne-pension ayant chacun leur propre stratégie d'investissement:

AXA Banque fournit une attestation fiscale annuelle au titulaire de l'épargne-pension; elle doit être tenue à la disposition de l'administration fiscale lorsqu'elle en fait la demande. Le montant de l'attestation fiscale correspond normalement à ce qui a été complété préalablement dans Tax-on-web.

## Frais

Cet aperçu vous donne une estimation de tous les frais liés à un investissement dans le fonds d'épargne-pension. Les montants et pourcentages présentés vous donnent une vue d'ensemble de tous les frais afin de vous permettre une comparaison aisée et de prendre une décision d'investissement en toute connaissance de cause.

Les frais se répartissent en trois catégories :

- A. les frais **liés aux services**. Ces frais sont déduits du montant investi ou de votre compte associé à votre comptes-titres;
- B. **Incitations**. Il s'agit des rémunérations et avantages éventuels<sup>1</sup> provenant de tiers. Le gestionnaire de reverse 76% des frais de gestion<sup>2</sup> payés par le client à AXA Banque;
- C. les frais **liés au produit** lui-même. Ces frais sont déjà compris dans la valeur d'inventaire nette du fonds<sup>3</sup>.

Ces montants et pourcentages sont seulement une estimation de l'ensemble des frais, basée dans la mesure du possible sur les frais comptabilisés dans le passé. Les frais réels peuvent s'en écarter, en fonction notamment des fluctuations de la valeur d'inventaire du fonds ou d'une modification de la réglementation financière et votre situation fiscale personnelle<sup>4</sup>.

Vous désirez obtenir un complément d'information ou un aperçu détaillé des frais? Contactez dans ce cas Customer Relations AXA Banque, Grotesteenweg 214, 2600 Berchem ou [customer.relations@axa.be](mailto:customer.relations@axa.be).

## Impact des frais sur le rendement

Dans le tableau ci-dessous, nous supposons un rendement fictif de 0% sur le produit, ce qui permet de visualiser directement le rendement minimum que ce produit doit générer pour compenser les frais.

La colonne « Frais à l'achat » indique les frais et les taxes estimés au moment de l'achat.

Les 6 tableaux vous montrent sur 3 périodes d'investissement (10, 20 et 40 ans) et pour un investissement de 990 EUR/1270 EUR par an (soit le montant maximum fiscalement déductible en 2022 avec un avantage fiscal de 30%/25%) les frais totaux cumulés en % et en montant dans 3 cas de figure: 1) coûts permanents, 2) si vous sortez à 60 ans et 3) si vous sortez avant 60 ans.

<sup>1</sup> Outre les avantages mentionnés ici, il est possible que le gestionnaire de fonds fournisse à AXA Banque des informations sur des instruments financiers, prévoie des formations ou procure d'autres avantages non pécuniaires mineurs.

<sup>2</sup> Les frais de gestion de ce fonds s'élèvent à maximum 1% du montant investi.

<sup>3</sup> Vous pouvez consulter la valeur nette d'inventaire du fonds à tout moment sur [www.beama.be](http://www.beama.be).

<sup>4</sup> Cette estimation est basée sur la situation fiscale applicable à des résidents belges lors de transactions dans ces fonds d'épargne-pension.



AXA Bank Belgium fait partie  
du Groupe Crelan



Les frais moyens annualisés mentionnés à la dernière ligne du tableau sont obtenus en divisant les frais totaux cumulés par le nombre d'année de la période d'investissement. Le rendement ainsi que l'avantage fiscal de ce produit doit donc être supérieur à ces frais pour pouvoir les compenser et donc générer un gain. A noter qu'il s'agit d'une estimation dans la mesure où l'évolution positive ou négative de ce produit aura un impact sur les frais ; comme mentionné ci-dessus, nous partons ici du principe que ce produit générera un rendement fictif de 0% sauf en ce qui concerne la taxe de 8% prélevée à l'âge de 60 ans où un rendement fictif de 4,75%<sup>5</sup> a été pris en compte.

Pour un investissement de <b>990 EUR</b> par an pendant <b>10 ans</b>	Frais cumulés et impacts sur le rendement							
	Frais à l'achat		Coûts permanents		En cas de vente à 60 ans		En cas de vente avant 60 ans	
<b>Frais liés aux services</b>	3%	€ 288	3%	€ 288	3%	€ 288	3%	€ 288
<i>Dont frais récurrents</i>								
<i>Dont frais de transactions</i>	3%	€ 288	3%	€ 288	3%	€ 288	3%	€ 288
<i>Dont autres frais</i>								
<b>Taxes</b>					8%	€ 1001	33%	€ 2960
<b>Incitations</b>			0,76%	€ 562	0,76%	€ 562	0,76%	€ 562
<b>Frais liés au produit <sup>6</sup></b>			0,49%	€ 362	0,49%	€ 362	0,49%	€ 362
<i>Dont frais courants</i>			0,48%	€ 355	0,48%	€ 355	0,48%	€ 355
<i>Dont frais de transactions</i>			0,01%	€ 7	0,01%	€ 7	0,01%	€ 7
<i>Dont frais marginaux</i>								
<b>Frais totaux cumulés</b>	3%	€ 288	10,3%	€ 924	21,5%	€ 1926	43,3%	€ 3884
<b>Frais moyens annualisés</b>	3%	€ 288	1,03%	€ 92	2,15%	€ 193	4,33%	€ 388

Pour un investissement de <b>1270 EUR</b> par an pendant <b>10 ans</b>	Frais cumulés et impacts sur le rendement							
	Frais à l'achat		Coûts permanents		En cas de vente à 60 ans		En cas de vente avant 60 ans	
<b>Frais liés aux services</b>	3%	€ 370	3%	€ 370	3%	€ 288	3%	€ 288
<i>Dont frais récurrents</i>								
<i>Dont frais de transactions</i>	3%	€ 370	3%	€ 370	3%	€ 288	3%	€ 288
<i>Dont autres frais</i>								
<b>Taxes</b>					8%	€ 1001	33%	€ 2960
<b>Incitations</b>			0,76%	€ 721	0,76%	€ 562	0,76%	€ 562
<b>Frais liés au produit <sup>6</sup></b>			0,49%	€ 465	0,49%	€ 465	0,49%	€ 465
<i>Dont frais courants</i>			0,48%	€ 455	0,48%	€ 455	0,48%	€ 455
<i>Dont frais de transactions</i>			0,01%	€ 9	0,01%	€ 9	0,01%	€ 9
<i>Dont frais marginaux</i>								
<b>Frais totaux cumulés</b>	3%	€ 370	10,3%	€ 1186	21,5%	€ 2471	43,3%	€ 4983
<b>Frais moyens annualisés</b>	3%	€ 370	1,03%	€ 119	2,15%	€ 247	4,33%	€ 498

<sup>5</sup> Ce pourcentage est basé sur le rendement fictif fixé légalement et ne constitue pas un indicateur fiable de rendements futurs éventuels.

<sup>6</sup> Hors incitations



AXA Bank Belgium fait partie  
du Groupe Crelan



Pour un investissement de <b>990 EUR</b> par an pendant <b>20 ans</b>	<b>Frais cumulés et impacts sur le rendement</b>							
	Frais à l'achat		Coûts permanents		En cas de vente à 60 ans		En cas de vente avant 60 ans	
<b>Frais liés aux services</b>	3%	€ 577	3%	€ 577	3%	€ 577	3%	€ 577
<i>Dont frais récurrents</i>								
<i>Dont frais de transactions</i>	3%	€ 577	3%	€ 577	3%	€ 577	3%	€ 577
<i>Dont autres frais</i>								
<b>Taxes</b>					8%	€ 2594	33%	€ 5569
<b>Incidations</b>			0,76%	€ 1769	0,76%	€ 1769	0,76%	€ 1769
<b>Frais liés au produit <sup>7</sup></b>			0,49%	€ 1140	0,49%	€ 1140	0,49%	€ 1140
<i>Dont frais courants</i>			0,48%	€ 1117	0,48%	€ 1117	0,48%	€ 1117
<i>Dont frais de transactions</i>			0,01%	€ 23	0,01%	€ 23	0,01%	€ 23
<i>Dont frais marginaux</i>								
<b>Frais totaux cumulés</b>	3%	€ 577	17,24%	€ 2909	32,61%	€ 5503	50,24%	€ 8479
<b>Frais moyens annualisés</b>	3%	€ 577	0,86%	€ 145	1,63%	€ 275	2,51%	€ 424

Pour un investissement de <b>1270 EUR</b> par an pendant <b>20 ans</b>	<b>Frais cumulés et impacts sur le rendement</b>							
	Frais à l'achat		Coûts permanents		En cas de vente à 60 ans		En cas de vente avant 60 ans	
<b>Frais liés aux services</b>	3%	€ 740	3%	€ 740	3%	€ 740	3%	€ 740
<i>Dont frais récurrents</i>								
<i>Dont frais de transactions</i>	3%	€ 740	3%	€ 740	3%	€ 740	3%	€ 740
<i>Dont autres frais</i>								
<b>Taxes</b>					8%	€ 3328	33%	€ 7145
<b>Incidations</b>			0,76%	€ 2269	0,76%	€ 2269	0,76%	€ 2269
<b>Frais liés au produit <sup>7</sup></b>			0,49%	€ 1463	0,49%	€ 1463	0,49%	€ 1463
<i>Dont frais courants</i>			0,48%	€ 1463	0,48%	€ 1433	0,48%	€ 1433
<i>Dont frais de transactions</i>			0,01%	€ 30	0,01%	€ 30	0,01%	€ 30
<i>Dont frais marginaux</i>								
<b>Frais totaux cumulés</b>	3%	€ 740	17,24%	€ 3732	32,61%	€ 7060	50,24%	€ 10877
<b>Frais moyens annualisés</b>	3%	€ 740	0,86%	€ 187	1,63%	€ 353	2,51%	€ 544

<sup>7</sup> Hors incidations



AXA Bank Belgium fait partie  
du Groupe Crelan



Pour un investissement de <b>990 EUR</b> par an pendant <b>40 ans</b>	Frais cumulés et impacts sur le rendement							
	Frais à l'achat		Coûts permanents		En cas de vente à 60 ans		En cas de vente avant 60 ans	
<b>Frais liés aux services</b>	3%	€ 1182	3%	€ 1182	3%	€ 1182	3%	€ 1182
<i>Dont frais récurrents</i>								
<i>Dont frais de transactions</i>	3%	€ 1182	3%	€ 1182	3%	€ 1182	3%	€ 1182
<i>Dont autres frais</i>								
<b>Taxes</b>					8%	€ 9156	33%	€ 9900
<b>Incidations</b>			0,76%	€ 5820	0,76%	€ 5820	0,76%	€ 5820
<b>Frais liés au produit <sup>8</sup></b>			0,49%	€ 3752	0,49%	€ 3752	0,49%	€ 3752
<i>Dont frais courants</i>			0,48%	€ 3676	0,48%	€ 3676	0,48%	€ 3676
<i>Dont frais de transactions</i>			0,01%	€ 77	0,01%	€ 77	0,01%	€ 77
<i>Dont frais marginaux</i>								
<b>Frais totaux cumulés</b>	3%	€ 1182	31,91%	€ 9572	62,43%	€ 18729	64,91%	€ 19472
<b>Frais moyens annualisés</b>	3%	€ 1182	0,80%	€ 239	1,56%	€ 468	1,62%	€ 487

Pour un investissement de <b>1270 EUR</b> par an pendant <b>40 ans</b>	Frais cumulés et impacts sur le rendement							
	Frais à l'achat		Coûts permanents		En cas de vente à 60 ans		En cas de vente avant 60 ans	
<b>Frais liés aux services</b>	3%	€ 1480	3%	€ 1480	3%	€ 1480	3%	€ 1480
<i>Dont frais récurrents</i>								
<i>Dont frais de transactions</i>	3%	€ 1480	3%	€ 1480	3%	€ 1480	3%	€ 1480
<i>Dont autres frais</i>								
<b>Taxes</b>					8%	€ 11746	33%	€ 12700
<b>Incidations</b>			0,76%	€ 7466	0,76%	€ 7466	0,76%	€ 7466
<b>Frais liés au produit <sup>8</sup></b>			0,49%	€ 4814	0,49%	€ 4814	0,49%	€ 4814
<i>Dont frais courants</i>			0,48%	€ 4715	0,48%	€ 4715	0,48%	€ 4715
<i>Dont frais de transactions</i>			0,01%	€ 98	0,01%	€ 98	0,01%	€ 98
<i>Dont frais marginaux</i>								
<b>Frais totaux cumulés</b>	3%	€ 1480	31,91%	€ 12280	62,43%	€ 24026	64,91%	€ 24980
<b>Frais moyens annualisés</b>	3%	€ 1480	0,80%	€ 307	1,56%	€ 601	1,62%	€ 624

Le cas échéant des frais (occasionnels) peuvent être dus, par exemple: frais de transferts, frais d'envoi, frais administratifs. Ils sont indiqués dans la liste des tarifs partie 4 placements disponible sur notre site [axabank.be](http://axabank.be) ou auprès de votre Agent bancaire.

## Documents légaux

- Prospectus
- Rapport annuel/Rapport semestriel
- KIID
- Information sur le total des coûts et frais, comme indiqué dans cette fiche

Ces documents sont disponibles sur [www.axabank.be](http://www.axabank.be) ou auprès de votre Agent bancaire AXA.

**Cette fiche a été mise à jour le 6/01/2022. Il est recommandé de toujours bien s'informer des modifications éventuelles, ultérieures à cette date, et plus particulièrement de la fiscalité liée à l'instrument financier en question.**

<sup>8</sup> Hors incidations